

L'an deux-mille-vingt-cinq, le premier avril à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le onze mars deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Patay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Muriel BATAILLE (Tournoisis), Dimitri GIGAULT (suppléant de Élodie BEUCHERIE – Rouvray-Sainte-Croix), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Gervais GREFFIN (Bucy-le-Roi), Sylvain HODEAU (St-Pérvay-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Denis PELE (Saint-Pérvay-la-Colombe), Patrice VOISIN (Patay).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC – Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA – Rozières-en-Beauce), Pascal FOULON (St-Ay), Philippe GACONNET (Cravant), Grégory GONET (Messas), Marie-Christine MALET (Suppléante de Bertrand HAUCHECORNE – Mareau-aux-Prés), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL – Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE – Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : Martiel SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes) à Marie-Paule DUMINIL (Cercottes).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournoisis), Brigitte BLAIN (Chevilly).

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Maxime LEGOUT (Lailly-en-Val), Olivier SILBERBERG (Fibois Centre Val de Loire) et Hubert DÉsirÉ (SCIC Bois énergie centre).

Messieurs Frédéric Cuillerier et Patrice Voisin (Maire de Patay) accueillent les élus du comité syndical. Monsieur Michel Faugouin est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Compte financier unique 2024 (délibération n° 25-05), affectation du résultat (délibération n° 25-06) et budget primitif 2025 (délibération n°25-07)
2. PCAET, LIFE
3. Programme LEADER
4. Biodiversité (BiodiverCiné, Plant'action 2025)
5. Convention PETR – Département (délibération n°25-08)
6. Ressources humaines (modification règlement intérieur - délibération n°25-09)
7. Questions diverses (centrale solaire St-Hilaire St-Mesmin - délibération n°25-10).
8. Intervention de l'association FIBOIS Centre-Val de Loire : le rôle de la forêt en région Centre-Val de Loire en matière de construction et de bois énergie, complété par l'intervention de la SCIC Bois Énergie Centre.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2025

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations.

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Compte financier unique 2024 (délibération n° 25-05), affectation du résultat (délibération n° 25-06) et budget primitif 2025 (délibération n°25-07)

Monsieur le Président présente de façon synthétique les éléments budgétaires de l'exercice 2024, l'affectation du résultat ainsi que le budget primitif 2025.

Fonctionnement - dépenses

Dépenses FONCTIONNEMENT		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
Ch 11	Charges générales	177 770,02 €	149 887,25 €	86 143,04 €
Ch 12	Charges de personnel	200 000,00 €	197 184,06 €	214 510,00 €
Ch 65	Autres charges de gestion courante	9 205,00 €	9 171,32 €	9 460,00 €
Ch 66	Charges financières	300,00 €	0,00 €	200,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre entre sections	50 983,69 €	50 983,69 €	49 077,35 €
Ch 023	Virement section Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		438 258,71 €	407 226,32 €	359 390,39 €

Monsieur le Président informe que le poste 617 « étude et recherche » prévoit des crédits pour le solde de l'AMO PCAET, le programme Watty à l'école, un acompte pour BiodiverCiné 2025 ainsi que le programme Plant'action.

Il souligne que le poste regroupant le personnel a un peu évolué pour tenir compte des dernières évolutions salariales et évoque le fait que la question du remboursement des frais de déplacements des élus membres du Bureau a été posée.

Fonctionnement – recettes

Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	52 182,71 €	0,00 €	47 016,25 €
Ch 70	Produits des services du domaine et ventes diverses	0,00 €	2 664,80 €	2 400,00 €
Ch 74	Dotations, subventions et participations	368 905,00 €	382 322,17 €	282 833,14 €
Ch 75	Autres produits de gestion courante	100,00 €	1,89 €	0,00 €
Ch 013	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 071,00 €	17 071,00 €	27 141,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		438 258,71 €	402 059,86 €	359 390,39 €

Monsieur le Président rappelle que les recettes de fonctionnement proviennent des communautés de communes et indique que la cotisation par habitant (population 2025) s'élèvera à 1,70 € soit un total de 28 884,70 € pour la ComCom de la Beauce Loirétaine et de 85 132,60 € pour la ComCom des Terres du Val de Loire. Il observe que la CCTVL dépasse désormais les 50 000 habitants.

Monsieur le Président rappelle que cette augmentation de cotisation (20 centimes sur deux années) constitue une augmentation modérée face au niveau de cotisation que l'on peut observer ailleurs en région.

Par ailleurs, la Région Centre Val de Loire financera via le CRST le poste d'agent de développement et de secrétaire comptable. Les fonds européens seront mobilisés à hauteur de 91 508,84 €. Néanmoins, certains projets LEADER seront payés en 2026 compte tenu de l'ouverture du dispositif de paiement fin 2025.

Le Président informe que le financement du Département du Loiret fléché vers les projets du PETR sera en baisse d'environ 20%.

Investissement – dépenses

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
D 001	Déficit d'investissement reporté	1 870,95 €	0,00 €	0,00 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 071,00 €	17 071,00 €	27 141,00 €
Ch 20	Immobilisations incorporelles	39 459,14 €	907,20 €	57 567,28 €
Ch 21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €	2 082,07 €	7 000,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		63 401,09 €	20 060,27 €	91 708,28 €

Monsieur le Président informe que le chapitre 20 constitue la variable d'ajustement pour équilibrer la section d'investissement, section où les recettes sont très supérieures aux dépenses.

□ Investissement – recettes

Recettes INVESTISSEMENT		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	37 859,87 €
Ch 021	Virement de la section de fonctionnement à investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 439,90 €	5 439,90 €	4 771,06 €
Ch 13	Subventions d'investissement	6 977,50 €	3 367,50 €	0,00 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	50 983,69 €	50 983,69 €	49 077,35 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		63 401,09 €	59 791,09 €	91 708,28 €

Les recettes d'investissement sont principalement constituées du report et des opérations d'ordre de transfert entre section.

□ Compte financier unique 2024

Monsieur Frédéric Cuillerier s'étant retiré de la salle, M. Hubert Jolliet, Maire de Chevilly, présente et soumet aux Membres du comité syndical le compte financier unique 2024 du PETR Pays Loire Beauce.

Le Comité syndical constate pour l'année 2024 :

En fonctionnement :

- Un budget prévisionnel de 438 258,71 €
- Un total des dépenses de fonctionnement de 407 226,32 €
- Un total des recettes de fonctionnement de 402 059,86 €
- Soit un déficit de 5 166,46 € en fonctionnement 2024
- Un résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent (N-1 soit 2023) de 52 182,71 €
- Il n'y a aucun reste à réaliser
- Au final, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice (N-1 + N) est de 47 016,25 €

En investissement :

- Un budget prévisionnel de 63 401,09 €
- Un total des dépenses d'investissement de 20 060,27 €
- Un total des recettes d'investissement de 59 791,09 €
- Soit un excédent de 39 730,82 € en investissement 2024
- Un résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent (N-1 soit 2023) de - 1 870,95 €
- Il n'y a aucun reste à réaliser
- Au final, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice (N-1 + N) est de 37 859,87 €

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver le compte financier unique 2024 et autorisent le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération (**Délibération n° 25-05**).

Monsieur Frédéric Cuillerier reprend la présidence du comité syndical et propose d'affecter le résultat 2024 sur le budget 2025 de la façon suivante.

□ Affectation du résultat

Fonctionnement 2024	Dépenses	407 226,32 €	Investissement 2024	Dépenses	20 060,27 €
	Recettes	402 059,86 €		Recettes	59 791,09 €
	Total :	- 5 166,46 €		Total :	+ 39 730,82 €
	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 (2023)		Résultat de l'exercice N (2024)		Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 + N
Fonctionnement	+ 52 182,71 €		- 5 166,46 €		+ 47 016,25 €
Investissement	- 1 870,95 €		+ 39 730,82 €		+ 37 859,87 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter la totalité du résultat cumulé de fonctionnement, d'un montant de 47 016,25 €, en recette de fonctionnement au compte 002
- D'affecter la totalité du résultat cumulé d'investissement, d'un montant de 37 859,87 €, en recette d'investissement au compte 001
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

(délibération n° 25-06)

□ Budget primitif 2025

BP 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	359 390,39 €	91 078,28 €
RECETTES	359 390,39 €	91 078,28 €

Conformément au débat d'orientation budgétaire du Comité syndical du 25 février 2025, Monsieur le Président propose au comité syndical le budget primitif du PETR pour l'année 2025 (selon une présentation qui suit la comptabilité M57).

Le budget 2025 s'équilibre à 359 390,39 € en SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Les dépenses du **chapitre 60** « achats et variation de stocks » sont en forte hausse par rapport à celles prévues en 2024 compte tenu des achats de plants du programme Plant'action 2025.

Le montant du **chapitre 61** est en très forte baisse par rapport à celui de 2024 : cela s'explique notamment par la division par trois du chapitre 617 « études et recherches » (les dépenses liées à l'élaboration du PCAET et aux diagnostics de biodiversité agricole ont été engagées en 2024).

Le **chapitre 62** « autres services extérieurs » est en baisse par rapport au budget primitif 2024 avec notamment une forte diminution des publications et des fêtes et cérémonies.

Les **charges de personnel (chapitre 012)** connaissent une hausse et permettent d'employer 3,80 équivalents temps plein (ETP).

Les dépenses du **chapitre 63** « impôts, taxes et versements assimilés » sont très légèrement supérieures à 2024.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) connaissent une très légère hausse par rapport à 2024.

Le chapitre 66 « charges financières » correspond aux frais d'intérêts liés à une potentielle ligne de trésorerie que le Pays pourrait souscrire.

Le chapitre 042 concerne les amortissements et a été confirmé par les services de la Trésorerie.

☞ RECETTES DE FONCTIONNEMENT FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Au chapitre 74 « dotations, subventions, participations », sont prévues :

- Le chapitre 70 intègre les recettes liées à l'opération Plant'action.
- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire : la subvention, qui correspond au forfait pour l'agent de développement, est de 35 000 € (temps plein). Il faut ajouter les crédits régionaux visant à soutenir l'animation PCAET et LIFE et les plantations d'arbre. Le montant de la subvention régionale pour 2025 s'élève à **63 850 €**.
- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader 2023-2027 concernent l'animation GAL et l'animation PCAET jusqu'au 30 avril 2025. Le total est de **91 508,84 €**.
- Les participations intercommunales : la contribution sera de 1,70 € habitant sur la base de la population municipale 2025 (67 069 hbts) soit un total de **114 017,30 €**.
- Le chapitre 042 correspond, lui, à l'amortissement des subventions (SCoT notamment) (opération d'ordre qui s'équilibre avec le chapitre 040 de la section d'investissement).

Le budget 2025 s'équilibre à 91 708,28 € en SECTION D'INVESTISSEMENT

☞ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le chapitre 20 fait apparaître un montant de **57 567,28 €**, montant qui permet d'équilibrer la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

Le montant du chapitre 21 « immobilisations corporelles » augmente légèrement. Ces dépenses correspondent au renouvellement et à l'entretien normal du parc informatique (ordinateur portable, matériel).

☞ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le chapitre 10 indique le Fonds de Compensation de la TVA attendu sur les investissements et s'élèvera à **4 771,06 €** en 2025.

Une somme de **37 859,87 €** est également prévue au 001, conformément à l'affectation du résultat.

Le chapitre 040 concerne des opérations d'ordre.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le budget 2025 en fonction des sommes affectées aux différents chapitres,
- De fixer, pour 2025, le niveau des cotisations des communautés de communes membres du PETR à 1,70 € par habitant (en fonction de la population municipale 2025)

- D'autoriser le Président à mettre en recouvrement la participation des collectivités membres,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

(Délibération n° 25-07)

3. PCAET, LIFE

PCAET

Mme Bentz informe que des groupes de travail thématiques se réuniront prochainement pour mettre en œuvre le PCAET. Le comité de pilotage se réunira quant à lui en septembre pour faire le point sur le suivi des actions engagées. Elle informe que le fonds vert dispose d'une enveloppe dédiée vers la mise en œuvre des actions du PCAET.

PAT – projet alimentaire de territoire

Mme Marchand rappelle les objectifs du PAT :

- Valoriser la diversité des agricultures du territoire
- Réunir les acteurs du territoire autour de l'agriculture et de l'alimentation
- Représenter de manière équitable l'ensemble des acteurs (périmètre géographique, ensemble de la chaîne de valeur)
- Développer les circuits courts et la résilience alimentaire du territoire
- Valoriser les actions déjà menées sur le Pays auprès de la population

Elle propose que la gouvernance du projet s'articule autour de groupes de travail, d'un « Conseil local de l'alimentation » réunissant les collectivités et institutions, les professionnels, les citoyens et les acteurs du transport et du conditionnement et que les grandes lignes du PAT soient arbitrées en Bureau. Une journée d'information et de retour d'expérience se tiendra le jeudi 22 mai à Janville-en-Beauce.

Watty

Watty 2024-2025

Mme Bentz informe que les classes actuellement engagées dans Watty peuvent participer au concours artistique lancé sur le thème de la préservation de l'eau et la mise en place d'écogestes.

Watty 2025-2026 : proposition de renouvellement du programme

Constatant la réussite de ce projet, M. Cuillerier propose au comité syndical de le renouveler sur l'année scolaire 2025-2026 selon le calendrier suivant :

1. Courant avril : lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes et des écoles qui souhaitent bénéficier du programme sur l'année scolaire 2025-2026
2. Retour attendu pour fin mai
3. Stabilisation du plan de financement en juin
4. Démarrage du programme fin 2025 – début 2026

Le comité syndical se montre favorable au renouvellement de ce projet sur l'année scolaire 2025-2026.

LIFE

Monsieur le Président et Mme Duminil indiquent que la soirée ALBATRE du vendredi 28 mars a été intéressante, dynamique et très positive en termes d'échanges. L'ALBATRE se positionne comme une association dont les actions viennent en complémentarité de celles du Pays.

4. Programme LEADER

Monsieur Foussekis présente de façon synthétique la maquette financière LEADER et les projets qui sollicitent ces financements (Deuxième vie, la Belle Moisson, les Fous de bassan ! etc.).

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de solliciter le programme LEADER pour financer l'animation du PCAET de mai à décembre 2025 selon la fiche de piste suivant :

Elaboration et mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) :	
Mise en œuvre du PCAET	90 %
Autres réflexions en lien avec le PCAET : « Watty à l'école » ; alimentation	
Suivi du projet LIFE « LET'S GO 4 CLIMATE »	10 %

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'affecter la chargée de mission plan climat énergie à 0,9 ETP à l'animation et au suivi du PCAET du 1^{er} mai 2025 au 31 décembre 2025,
- D'affecter la chargée de mission plan climat énergie à 0,1 ETP à l'animation et au suivi du programme LIFE Let's go for climate du 1^{er} mai 2025 au 31 décembre 2025,
- De solliciter le programme LEADER 2023-2027 du GAL Loire Beauce pour l'animation 2025-2026 du poste de chargé de mission énergie-climat
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

(délibération n° 25-08)

5. Biodiversité (BiodiverCiné, Plant'action 2025)

BiodiverCiné

Monsieur le Président informe qu'à ce jour, neuf communes ont manifesté leurs intérêts pour l'accueil du festival BiodiverCiné 2025 ou 2026, à savoir : Le Bardon, Baule, Cercottes, Chaingy (2026), Chevilly, Cléry-Saint-André, Lailly-en-Val, Saint-Ay et Tournois. Il sollicite le comité syndical pour savoir si d'autres communes sont intéressées et souligne la nécessité de privilégier en priorité les communes qui n'ont jamais accueilli BiodiverCiné. Il note l'intérêt d'élargir à d'autres communes la possibilité d'accueillir ce festival. Monsieur Lorcet note l'intérêt de définir rapidement les dates pour 2025.

Plant'action

Monsieur le Président informe que 12 demandes d'informations ont été reçues et rappelle que l'AMI se clôture le 30 avril. Il observe que les deux réunions de présentation ayant eu lieu le samedi 29 mars à St-Ay et Tournois ont trouvé leur public.

6. Convention PETR – Département (délibération n°25-09)

Monsieur le Président rappelle que les 5 000 € issus de la convention PETR-Département de 2024 ont été fléchés vers Watty à l'école 2024-2025. Ces crédits seront versés en juin 2025, après le projet.

Monsieur le Président informe que le Département va diminuer l'aide de 5 000 € fléchée vers les PETR. Pour l'aide du Département en 2025, Monsieur le Président propose de la flécher vers du temps agent PCAET (de façon à récupérer dès 2025 les crédits du Département).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter les 5 000 € du Département du Loiret vers l'animation 2025 du PCAET,
- D'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

(délibération n° 25-09)

7. Ressources humaines (règlement intérieur - délibération n°25-10)

Monsieur le Président rappelle que la modification du règlement intérieur des agents a été évoqué lors du comité syndical du 11 décembre dernier de façon à mettre en place des « horaires variables » et des « horaires fixes », ceci afin d'avoir de la souplesse dans la gestion du temps de travail pour :

- Mieux concilier engagement professionnel et personnel,
- Apporter de l'engagement et de la fidélité envers le PETR par la flexibilité et la reconnaissance qu'elle induit,
- Responsabiliser les agents face à leurs missions tout en leur permettant de mieux appréhender leurs objectifs,

Plages variables :

- Matin : 7h30 – 10h
- Midi : 12h00 – 14h00
- Après-midi : 16h00 – 19h00

Plages fixes :

- Matin : 10h00 – 12h00
- Après-midi : 14h – 16h00

Pause méridienne : 0h45 minimum

Par ailleurs, un chapitre pour encadrer l'usage de véhicules (personnel et de service) et le comportement professionnel a été ajouté au règlement intérieur des agents. Le Président informe que le projet a reçu un avis favorable du comité social territorial du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret réuni le jeudi 20 mars 2025.

Considérant la nécessité de faire évoluer le règlement intérieur pour le personnel du PETR Pays Loire Beauce et notamment le fait d'intégrer la mise en place d'horaires variables ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le règlement intérieur du PETR Pays Loire Beauce à compter du 1^{er} avril 2025 comme joint en annexe.
- De charger le Président, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

(délibération n° 25-10)

8. Questions diverses (centrale solaire de St-Hilaire St-Mesmin - délibération n°25-11).

□ Centrale solaire au sol à St-Hilaire-St-Mesmin

Monsieur le Président informe que le Pays a été sollicité par l'Etat par un courrier en date du 17 février 2025 pour le projet de création centrale solaire au sol au « Bois de Maurepas » à St-Hilaire St-Mesmin (porté par la société TSE).

Ce projet vise à installer 16 146 panneaux photovoltaïques, soit 10,33 ha de panneaux sur une surface globale de 15,7 hectares clôturés. Il représente une puissance de 11,54 MWc (mégawatt crête). Le terrain est situé en milieu forestier avec quelques zones ouvertes de prairies et friches. La partie nord du site a fait l'objet d'une activité d'extraction de sable dans les années 60-70 puis d'une activité de décharge de déchets industriels. Le projet est entièrement réversible : toutes les structures, y compris les panneaux solaires et les installations métalliques, peuvent être démontées.

Monsieur le Président propose de suivre l'avis de la CDPEANF qui se réunira le 27 mai 2025 de ce projet. Le comité syndical se montre favorable à cette proposition (délibération n° 25-11).

□ Agenda 2025

- Bureau de mars : mercredi 14 mai 2025 – 9h30 – St-Ay
- Comité syndical : mardi 24 juin 2025 – 18h00 – lieu à déterminer

9. Intervention de l'association FIBOIS Centre-Val de Loire : le rôle de la forêt en région Centre-Val de Loire en matière de construction et de bois énergie, complété par l'intervention de la SCIC Bois Énergie Centre.

Olivier Silberberg, chargé de mission bois énergie à l'association FIBOIS Centre-Val de Loire et animateur régional chaleur renouvelable, rappelle que :

- la forêt occupe 25% du territoire régional, soit 1 000 000 d'ha.
- qu'elle s'accroît en volume de 5,5 millions de m³/an.
- que seulement 2,7 millions de m³ sont utilisés en région (soit 50% de la croissance de l'existant). Il n'y a donc pas de tension sur la ressource.

Il observe qu'il existe actuellement 298 chaufferies bois énergie en région, lesquelles consomment un total de 760 000 tonnes de bois/an. Sur le Loiret, les 34 chaufferies collectives consomment 220 000 tonnes/an. A noter que les deux chaufferies biomasse alimentant les réseaux de chaleur d'Orléans consomment à elles seules 200 000 tonnes.

Par conséquent, il existe un fort potentiel de développement pour les petites chaufferies biomasses des collectivités.

A la question portant sur l'impact des chaudières bois sur la qualité de l'air (impact montré par une étude de l'organisme Airparif), il a été précisé que les appareils récents et performants (chaudières, poêles, foyers fermés) n'avaient pas d'impact sur la qualité de l'air.

Hubert Désiré, directeur de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Bois énergie centre, informe que la structure, créée en 2014, a pour objectif de mettre en relation localement des producteurs (agriculteurs, forestiers, entreprise du bois, etc.) et des consommateurs de bois énergie (collectivités, entreprises, particuliers). La SCIC bois énergie centre :

- gère les stocks de bois plaquette au plus près des consommateurs via un réseau de 16 plateformes de séchage et de stockage de bois plaquette et représentant une capacité de stockage de 5 000 tonnes de bois plaquette
- livre en bois plaquette un parc de 50 chaufferies allant de 25 à 1000 Kw
- organise des chantiers de production de bois déchiqueté
- développe une offre de solutions de livraison, de service d'exploitation des chaufferies

La réflexion a été initiée en 2007 par 4 agriculteurs et 2 propriétaires forestiers de Loir-et-Cher ayant la volonté de trouver un débouché pour le bois de leurs haies et de leurs forêts. Ils ont créé la CUMA bois déchiquetage 41 (qui regroupe aujourd'hui une cinquantaine d'adhérents, dont Maxime Legout, agriculteur à Lailly-en-Val). Monsieur Désiré informe que la SCIC livre aujourd'hui plus de 4 000 tonnes de bois par an pour environ 50 chaufferies livrées.

Le prix du bois déchiqueté proposé par cette filière locale est resté stable entre 2010 et 2024.

Monsieur Désiré précise que le prix d'achat est le même pour tous les Producteurs. De même, les consommateurs achètent le bois déchiqueté non pas un volume mais au poids.

Il souligne qu'une plateforme permet de sécher naturellement le bois déchiqueté ou plaquettes en 6 mois environ ; lequel une fois séché gagne en rendement énergétique (+20 à +30%). La SCIC utilise des plateformes privées mais également quelques plateformes de séchage et de stockage louées à des collectivités dont celle d'Autainville appartenant à la communauté de communes Beauce Val de Loire.

Maxime Legout, agriculteur et producteur associé à la SCIC, informe que sa plateforme de séchage et de stockage de bois plaquette (située à Lailly-en-Val) permet de sécher/stocker environ 300 tonnes de bois énergie et de livrer les communes de Huisseau-sur-Mauves et Villeny. Vu l'augmentation de la demande locale à venir, cette plateforme sera amenée à se développer et devra réaliser de nouveaux aménagements.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus présents pour leur participation active et pour la qualité des échanges.

Le Président

Frédéric CULLERIER



Le secrétaire de séance

Michel FAUGOUIN

